

## DISPARITIONS FORCÉES ET VICTIMES DU TERRORISME

# Une charte alternative pour faire la lumière sur les années rouges

**L**a charte pour la vérité, la paix et la justice», une charte alternative à la «charte pour la paix et la réconciliation nationale», est en voie d'être finalisée par la «coalition d'associations de victimes de terrorisme et de disparitions forcées». Les associations membres de cette coalition – le Comité des familles de disparus en Algérie (CFDA), SOS Disparus, Djazaïrouna ainsi que Somoud – escomptent adopter formellement le texte de cette charte au cours du mois de mars prochain. «La récolte des propositions sera clôturée le 15 février. Puis nous entamerons la rédaction du projet final de la charte, avant d'être soumise et adoptée formellement», a expliqué Chérifa Kheddar, présidente de l'association de victimes du terrorisme Djazaïrouna, hier, au cours d'une conférence de press

organisée à Alger. Puis, en parallèle sera effectué un travail de sensibilisation à destination de la société civile quant à la justice transitionnelle, pierre angulaire du texte.

«Cette campagne nationale sera faite par des délégations de la coalition, et ce, dans plusieurs régions du pays, auprès des populations locales et autres composantes de la société civile et des partis politiques», affirme Nassera Dutour, présidente du CFDA. Une «vulgarisation» qui a d'ores et déjà commencé, puisqu'une série de forums ateliers est régulièrement organisée, mais dans la discrétion la plus totale. A l'issue des débats, auxquels étaient conviés plusieurs experts internationaux en justice transitionnelle, des recommandations,

est la mise en place par les autorités d'une Commission pour la vérité, la paix et la conciliation. «Cette instance devra jouir de la plus totale indépendance, être autonome du pouvoir ainsi que des victimes du terrorisme. Cette commission sera chargée d'enquêter sur tous les crimes commis durant les années du terrorisme et ainsi faire toute la lumière sur ce pan douloureux de notre histoire que la réconciliation nationale n'a pu occulter», explique, à son tour, Ali Merabet, président de l'association Somoud. Mais cette commission n'est appelée qu'à être un instrument afin de rendre, enfin, la justice. «Et là seulement, une fois les responsabilités définies, les familles pourront faire leur deuil et les victimes panser leurs blessures», concluent les présidents des différentes associations. **G. L.**